

## SYSTÈME CATHOLIQUE LIBÉRAL DE L'INDÉPENDANCE POLITIQUE

Au Canada, les principaux adeptes du catholicisme libéral ont soutenu la même erreur.

Dans l'ordre politique, disent ils, le catholique est libre de la juridiction de l'Eglise, il ne relève que de sa conscience ; il n'est pas tenu de se conduire d'après la foi, il lui suffit d'écouter la raison ; il n'est pas obligé de vouloir et de poursuivre l'application du droit évangélique, il peut se contenter de travailler pour le règne du droit naturel et le triomphe de la civilisation fondée sur ce droit.

Ecoutez un chef libéral. " Je suis un libéral anglais. Je crois en cette école qui a toujours refusé, fût-ce au plus grand, le droit de dicter, même au plus petit, la ligne de conduite qu'il doit suivre." C'est-à-dire, étant libéral anglais, je refuse au plus grand, fût-ce un évêque, fût-ce le pape, le droit de dicter, même au dernier des catholiques, la ligne de conduite qu'il doit suivre dans l'ordre politique.

Le même orateur libéral poursuit : " Chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position sur une question quelconque, je la prendrai *non point au point de vue du catholicisme*, non pas au point de vue du protestantisme, mais *je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.*" C'est-à-dire, dans toutes les questions d'ordre politique, je suivrai les inspirations non point de l'Eglise, mais *de la nature*, non point de la foi, mais *de la raison* ; en d'autres termes, dans l'ordre politique, je me conduirai *en rationaliste* ; je me conduirai spécialement d'après ces principes de *justice naturelle* et de *tolérance universelle* préconisés dans le monde maçonnique comme le *droit nouveau*.

En résumé, *l'ordre politique n'est pas sous la juridiction de l'Eglise*. Dès qu'un homme parle politique, fait de la politique, il n'a plus de compte à rendre à l'Eglise, il n'a plus à se soucier de

ses enseignements et de ses directions. Dans l'ordre politique, *le catholique est indépendant des prêtres, des évêques et du Pape.*

Cette forme du catholicisme libéral a beaucoup de ressemblance avec celle que nous avons étudiée dans l'article précédent. De part et d'autre, l'Eglise garde son autorité sur la vie individuelle, et même sur la vie de famille, mais elle la perd *sur la vie publique* ; elle a le droit de parler et d'être obéie dans le sanctuaire de la conscience particulière et au foyer domestique, mais elle ne peut rien prétendre *sur le forum et à la tribune, dans les conseils de la nation et sur le trône.*

Cependant les deux théories diffèrent légèrement entre elles. La première concerne l'Etat proprement dit et le soustrait à la direction de l'Eglise ; la seconde concerne l'ordre politique dans toute son étendue et l'affranchit universellement de l'ordre surnaturel. Dans celle-là, l'Etat est libre de l'Eglise ; dans celle-ci, non seulement l'Etat, mais tout homme qui remplit un acte politique, ne relève que de sa raison. D'un côté, c'est le *corps social* qui proprement est indépendant de l'Eglise ; de l'autre, c'est *tout homme exerçant un acte qui se rapporte au corps social*. La première tend directement à soustraire à l'autorité de l'Eglise un *Etat* jusqu'alors chrétien ; la seconde revendique pour *le citoyen*, avant comme après la sécularisation, une complète indépendance des pasteurs spirituels dans l'exercice du droit d'élection et dans tous les actes de la vie politique.

Beaucoup d'hommes politiques au Canada sont partisans de cette erreur que l'un d'entre eux a formulée *avec sa précision habituelle*. Ce système est si commode pour décliner l'enseignement et les directions de l'Eglise, que tous ceux qui veulent penser et agir indépendamment des pasteurs légitimes, sans vouloir faire ouvertement fi de leur autorité, y ont perpétuellement recours. " Je parle politique, ce terrain n'est pas soumis à l'Eglise, je n'ai pas de compte à lui rendre." " Je fais de la politique, l'ordre politique est distinct de l'ordre religieux ; l'Eglise a toute juridiction sur l'ordre religieux, mais n'en a aucune sur l'ordre politique ; qu'on ne vienne donc point gêner ma liberté par des mandements ou des encycliques."

Depuis cent ans en Europe, depuis trente ans au Canada, ces affirmations se sont produites fréquemment.

Les évêques de la Province de Québec les condamnèrent dès le 22 septembre 1875 dans une lettre collective adressée aux fidèles : " Des hommes qui veulent vous tromper, N. T. C. F., disaient-ils, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique ; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes reli-

gieux dans la discussion des affaires publiques ; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'église et à la sacristie et que le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale. Erreurs monstrueuses ! N. T. C. F., et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine !... Les plus grands ennemis du peuple sont donc ceux qui veulent bannir la religion de la politique."

L'autorité de Jésus-Christ est universelle ; car il est Dieu ; car il est le Sauveur du genre humain ; car il est la fin de toutes les œuvres de Dieu, de toutes les institutions, de tous les ordres. Or l'Eglise représente et continue Jésus-Christ : "Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise." "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel." "Tout est à vous, vous êtes au Christ, le Christ est à Dieu." Donc l'Eglise a la même autorité que Jésus-Christ sur toutes les institutions et sur tous les ordres, sur l'ordre politique comme sur l'ordre privé.

Le baptême fait de l'homme un chrétien, c'est-à-dire un disciple et un serviteur de Jésus-Christ. L'homme baptisé a l'obligation de croire en Jésus-Christ et de vivre de sa vie. Il ne peut pas croire en Jésus-Christ comme homme privé ou père de famille, et ne plus y croire comme électeur, député, sénateur, ministre ou roi : il doit croire en Jésus-Christ et régler ses pensées, ses affections et ses actions sur la foi de Jésus-Christ en allant aux urnes comme en conduisant une charrue, en parlant dans une tribune politique comme en conversant avec ses enfants, en gouvernant une nation comme en administrant une ferme. L'homme baptisé garde son caractère de chrétien non seulement quand il est solitaire, mais encore quand il est au milieu des multitudes ; non seulement au foyer domestique, mais au forum, dans les assemblées parlementaires, sur les marches du trône et sur le trône même. Puisqu'il garde partout son caractère de chrétien, il doit penser, parler et agir en chrétien partout, dans la vie politique comme dans sa vie intime.

DOM BENOIT.

## La question juive et la révolution sociale.

La question juive est plus que jamais à l'ordre du jour. Le travail que nous reproduisons ci-dessous a d'abord été présenté devant un cercle royaliste d'études sociales, puis publié dans l' " Association catholique ", livraison du 15 décembre 1898, par le marquis de la Tour-du-Pin Chambly.

Nous le recommandons à la sérieuse méditation de nos compatriotes.

Il est des moments pour parler, comme il en est pour se taire. Il est des moments où la Providence permet à des événements surprenants de se produire avec tant d'éclat, qu'une clarté soudaine s'en projette sur une situation grave et mal connue jusqu'à présent. L'observateur obscur, qui en avait conscience, mais aurait inutilement tenté de rendre cette conscience communicative, peut alors y essayer.

Drumont, qui a eu le mérite de devancer cette heure pour la question juive, écrivait dernièrement : " Les Français d'aujourd'hui ne veulent plus penser, et s'ils fendent l'air avec une telle rapidité sur la bicyclette, on dirait que c'est pour fuir la Pensée qui pourrait les guetter et les saisir au passage. " Mais depuis quelques semaines l'étourdissement factice du mouvement qu'on se donne dans le vide est vaincu par plus étourdissant encore : un trouble subit dans la vie de la nation française, tel qu'elle paraît en péril ; et au même moment, dans la pénombre, une trace de l'effort persévérant d'une autre nation, la nation Juive, pour se reconstituer : au premier plan l'affaire Dreyfus ; à l'arrière-plan, le congrès des Sionistes (1). Et le rapprochement fortuit, ou plutôt providentiel, de ces deux faits, rendant facile à toucher ce qu'on n'apercevait pas assez jusqu'ici, à savoir que les " Juifs sont une nation. "

Ce qu'est au juste cette nation au regard des nations chrétiennes, en principe comme en fait, cela forme la trame de la question juive, dont la solution résiderait dans un " modus vivendi " à déterminer entre ces fractions irréductibles de l'humanité. — " Modus vivendi " facile à établir sans violence, sans lésion d'aucun droit naturel ni acquis, mais en ne perdant jamais de vue que nous sommes un royaume du Christ, et que si la nation déicide s'en approche, ce ne peut jamais être que pour lui donner le baiser de Judas.

(1) Israélites de tous pays réunis pour la seconde fois à Bâle, afin de rechercher les moyens de reconstituer à Jérusalem un Etat indépendant sous le nom caractéristique de SION.

Les objets successifs de l'étude qui conduit à cette conviction.—objets que je n'ai pas la pensée d'exposer mais seulement d'indiquer sommairement ici—me paraissent être les suivants :

- I. La Cité juive ;
- II. La Cité chrétienne ;
- III. L'invasion juive ;
- IV. Pays conquis ;
- V. L'émancipation.

Cette énumération paraîtra pédante ; mais je la crois nécessaire : quand un problème est complexe, on ne le simplifie pas en n'en considérant pas tous les éléments, mais on se montre soi-même ce qu'en langage familier on appelle un simple.

#### I.—LA CITE JUIVE.

Je dis la Cité juive et non pas la société juive, dans le sens mondain du mot, parce que je ne connais pas celle-ci. Elle est très fermée aux étrangers : ils peuvent y avoir des relations—ce qui d'ailleurs n'est pas mon cas.—mais ils n'y pénètrent pas pour cela. Elle se considère comme la première aristocratie du monde, et elle y est fondée, à son point de vue, par son antiquité comme par sa puissance. Alors même que celle-ci serait d'un éclat récent, ses possesseurs ne font pas mine de parvenus grossiers, mais de seigneurs orientaux, devenus, de brocanteurs, amateurs en même temps que fastueux, et dont l'élévation n'est pas tirée de services spéciaux ou de circonstances particulières, mais du fait d'avoir excellé dans les mêmes arts que tous ceux de leur race pratiquent pour vivre. C'est à ce titre qu'ils président à leur vie religieuse et à la conservation de leurs mœurs et de leurs traditions nationales, qu'ils représentent et gouvernent en réalité la nation juive. En fait comme en droit, les juifs ne diffèrent entre eux que quantitativement, mais pas qualitativement : ils sentent de même en tout ce qui est intime, agissent de même en tout ce qui est vis-à-vis de l'étranger. Ainsi n'y a-t-il pas chez eux de divisions non plus que de distinctions sociales apparentes. La Cité est un bloc.

Ce bloc repose, comme toute société, sur la religion, la famille et la propriété : mais ces trois bases de l'Ordre social y ont une détermination propre, qui constitue la personnalité du bloc israélite et est la raison d'être de sa durée à l'état de cité particulière au sein des autres nations, dans des conditions à nulle autre analogues, c'est-à-dire sans territoire propre et sans gouvernement apparent.

\* \* \*

“ La religion juive ” est essentiellement nationale.

Elle est la religion de la promesse, octroyée par Dieu à son peuple élu, de faire naître de lui un Messie qui réduirait toutes les autres nations sous le sceptre d'Israël.

Dans cette croyance, l'idée de religion, l'idée de filiation, l'idée de nation sont in-séparables, et voilà ce qui explique ce phénomène unique, d'une race ayant perdu son sol et gardé sa nationalité,

alors que l'histoire fourmille de l'exemple de races ayant gardé le sol et perdu la nationalité.

En quoi consiste cette promesse, qui est toute la religion ? En l'empire du monde ; le règne de Dieu, c'est le règne d'Israël ; ou du moins c'est ce qu'Israël a compris et retenu de la promesse et de tout le langage de l'Ancien Testament (1). En effet, au moment de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien peu déjà se faisaient du Messie une conception moins charnelle, et il fallait avoir le cœur bien pur pour échapper à celle-ci. Le peuple en corps, la nation y a succombé. Ce sont ses "Intellectuels,"—comme on dirait aujourd'hui des Scribes et des Pharisiens d'alors—qui l'ont égarée ; ses conseils,—les princes des Prêtres et les Anciens,—qui ont condamné le divin Rédempteur ; ses masses populaires qui ont acclamé son supplice et ont voulu, par une dernière imprécation, que son sang retombât sur elle et sur leur descendance.

Voilà en quoi consiste la religion juive, voilà ce en quoi elle se distingue de toute autre croyance : c'est une rupture d'avec le genre humain tout entier ; elle n'y fait pas de prosélytes, car elle ne pourrait transfuser le sang d'Israël, qui a seul la promesse ; mais entre toutes les religions qui s'y professent, il y en a une qu'elle exécère : la religion du Christ, puisque celle-ci lui a ravi la promesse, en l'interprétant autrement.

Ennemi du genre humain, par l'interprétation qu'elle a donnée aux prophéties, la religion juive devait devenir la religion de l'ennemi du genre humain. Nous verrons par la suite qu'elle l'est en effet devenue.

\* \* \*

La "Famille" est pour le peuple Juif l'instrument de la promesse ; aussi la conserve-t-il dans sa pureté en évitant l'alliance étrangère ; il attache autant de prix à sa fécondité, qu'on y attache d'effroi par ailleurs ; lorsqu'elle s'éteint il ne trouve pas de consolation dans sa religion, mais au contraire des motifs de désespoir ; il donne, on doit le reconnaître, l'exemple des vertus de famille, qui sont une partie du secret de sa force.

Sa sollicitude s'étend bien au-delà de la conception de la famille animale, pour mieux dire que naturelle, composée uniquement des parents et des enfants : un ensemble de mœurs et de coutumes successorales relie les générations dans le passé et pour l'avenir ; la discipline familiale échappe à l'action des lois civiles de la nation étrangère à laquelle le Juif appartient légalement. Il est essentiellement d'apparence cosmopolite, comme on le voit à l'établissement de ses dynasties les plus puissantes, en même temps à Paris, à Vienne, à Londres, à Bruxelles, à Francfort ; mais en réalité il ne voit dans cette dispersion apparente de foyers familiaux qu'autant d'établissements "coloniaux" d'une même nation. On dit la "colonie" juive de chacune de ces villes, ce qui revient à dire qu'il y a une mère-patrie, d'où elles reçoivent les directions et à laquelle elles reportent les bénéfices

(1) V. Épître de saint Paul aux Galates, III, v. 11.

de le  
pour  
patr  
qu'il  
où l  
lieu  
méré  
un jo

I  
la pr  
Ses g  
dema  
Parac  
muna  
qui es  
totali  
ne fa  
tivement  
de pr  
autres

A  
guère  
trava  
culati

D  
malho  
ses fac  
et qu'  
tages  
rité na  
dans le

D  
ses dor  
la pros  
la pron  
probab  
plus ri  
que c'e  
loi.

Si  
sion po  
on aper  
y exerc  
était l'

Not  
ment fo  
de la so  
port re  
mique.

de leur activité. Seulement cette mère-patrie n'est pas, comme pour nous autres Occidentaux, un territoire. Les Juifs ont de la patrie une autre conception plus ancienne et plus complète, bien qu'il y manque l'attache au sol : la patrie, c'est le milieu social où se conserve l'ensemble des traditions nationales ; cela, que le lieu en soit un ou multiple, ou plutôt que les lieux en soient agglomérés sur un territoire ou disséminés dans tout l'univers qui doit un jour appartenir aux héritiers de la promesse.

\* \* \*

La "Propriété" est pour la cité juive l'accomplissement de la promesse : le chrétien, dans l'acte d'espérance, demande à Dieu Ses grâces en ce monde et Son Paradis dans l'autre ; le Juif Lui, demande Ses biens en ce monde, et ne conçoit guère autrement le Paradis. Il se fait dès lors de la propriété une idée à la fois communautaire en ce qui est du peuple d'Israël, et prédatrice en ce qui est du reste de l'humanité. Il la possède virtuellement en sa totalité, puisqu'elle lui a été destinée par le Maître suprême, et il ne fait qu'accomplir les vues providentielles en en prenant effectivement possession par les arts usuraires, que sa Loi lui défend de pratiquer sur ses coreligionnaires, mais nullement sur tous les autres hommes. Il s'y sent au contraire encouragé.

Aussi ne s'en fait-il pas faute, et il est à remarquer qu'il n'a guère l'idée de parvenir à la propriété par les voies légitimes du travail qui profite à tous, mais de préférence par celles de la spéculation qui conduit à s'approprier les fruits du travail d'autrui.

Dans ces voies, il n'est pas vrai de dire que le Juif soit plus malhonnête que d'autres ; mais il est plus habile, parce que toutes ses facultés, qui sont très grandes, y sont uniquement orientées, et qu'il a sur ses concurrents étrangers non seulement les avantages d'une éducation atavique, mais encore ceux que la solidarité nationale, dont on parlait tout à l'heure, met à son service dans le monde entier.

Dieu est toujours fidèle en ses promesses, et il n'a pas retiré ses dons aux enfants d'Israël ; s'ils ne tournent ses dons que vers la prospérité temporelle, parce qu'ils n'ont aperçu que cela dans la promesse, Dieu la leur laisse recueillir. La nation juive est probablement dès aujourd'hui, et sera certainement demain, la plus riche des nations du monde ; cela d'autant plus rapidement que c'est en les dépouillant qu'elle s'enrichit et accomplit ainsi sa loi.

## II.—LA CITÉ CHRÉTIENNE

Si l'on se rapporte aux temps où, suivant une belle expression pontificale, "la sagesse de l'Évangile gouvernait les États", on aperçoit aisément le plan de la  *cité chrétienne*  : quelle action y exerçait la religion ; quelle place y tenait la famille ; quelle y était l'organisation de la propriété.

Nous ne saurions nous y attacher ici, bien que ce soit absolument fondamental, qu'à un seul point de vue, celui de l'attitude de la société chrétienne à l'égard de la société juive, sous le rapport religieux, sous le rapport social et sous le rapport économique.

L'Eglise et les princes qui gouvernent selon ses maximes tiennent le juif à distance du peuple chrétien. Ils ne le persécutent pas, ils ne le traitent pas en ennemi, parce que cela répugnerait à la charité, mais en étranger, c'est-à-dire en citoyen d'une autre nation. Ils n'entreprennent ni contre son culte, ni contre ses lois, ni contre ses mœurs ; ils en écartent, au contraire, les violences, mais à condition qu'il ne puisse offenser ni entamer la société chrétienne. Dans la cité chrétienne, les juifs ne sont pas persécutés à raison de ce qui leur est propre, de ce qui constitue le droit de leur nation. Mais on est en défiance de leur perfidie, et ceux d'entre eux qui prennent un masque pour pénétrer dans la société des chrétiens et la corrompre encourent à juste titre le châtimement des traîtres. Voilà sommairement comment la question juive est considérée et résolue au point de vue religieux, selon le témoignage de l'histoire et l'enseignement constant de l'Eglise.

\*  
\*\*

Au point de vue familial et social, un mot résume la situation faite aux juifs : "le ghetto." Ce terme n'a pas historiquement un sens odieux. Il signifie seulement que l'interdiction des rapports familiaux et sociaux entre juifs et chrétiens, prononcée par l'Eglise, était traduite dans la vie civile par des dispositions protectrices, qui maintenaient l'ordre entre les deux sociétés, en les séparant l'une de l'autre par l'habitation et même par le vêtement.

C'étaient là autant de précautions prises par les pouvoirs gardiens de la société chrétienne pour écarter la tentation de frayer avec les juifs, et surtout celle de contracter alliance dans une famille juive. Cela passait alors pour monstrueux, et l'horreur que cela inspirait se traduit dans l'exigence des preuves de filiation qu'il fallait pour entrer dans la plupart des Ordres religieux ou simplement chevaleresques. C'est dans cette idée qu'on voit, par exemple, s'établir en Espagne la transmission de la noblesse "par le ventre", contrairement à la pratique générale : il fallait sauver la pureté de la race chrétienne, qui venait de reconquérir les provinces maritimes sur l'invasion islamique, du péril dont la menaçaient les séductions du sang juif mêlé au sang arabe, qui pouvait exercer sur les rudes guerriers du Nord la fascination d'une civilisation encore brillante, quoique vaincue par leurs armes.

Il faut se rappeler qu'à cette époque-là les juifs n'apparaissent pas seulement en colonies à l'état sporadique dans toutes les cités méditerranéennes, mais que ces colonies avaient entre elles les liens les plus étroits, et que leur ensemble présentait ainsi l'aspect d'une grande nation, beaucoup plus que ne le faisait sur son propre territoire chacun des petits États en formation dont se composait alors la République chrétienne.

La ligne de démarcation qu'on maintenait dans ceux-ci entre les autochtones et ces étrangers était donc une mesure de prudence, que les écrivains libéraux ont bien tort de qualifier de persécution.

\*  
\*\*

l'att  
été  
il n'  
eut  
inv  
tion  
de la  
ture  
ses a  
chré  
sica  
vices  
des p  
des r  
forte  
trava

I  
et ses  
elle e  
tants  
sous  
l'espr  
put, a  
chez l

distin  
tienne  
propri  
de l'E  
leurs

D  
sinage  
craind  
dant d  
Mais v  
Renaiss  
toute s

Ce  
descrip  
sait au  
" I  
" l'espr  
" l'œuv  
" reur  
" qui fo  
" nie qu  
" du gr  
" et ret

Si dans l'ordre social et politique comme dans l'ordre religieux, l'attitude de la cité chrétienne vis-à-vis de la cité juive a toujours été de maintenir la distinction, mais non d'exercer la persécution, il n'en a pas toujours été ainsi dans l'ordre économique. Là, il y eut souvent répression, parce qu'il y avait toujours forcément invasion. La partie, en effet, n'était pas égale entre des populations chrétiennes, naissant aux besoins et aux formes compliquées de la civilisation, et les colonies de ce peuple juif d'antique culture, rompu à tous les négoce, habile à faire naître les convoitises autant qu'à les satisfaire chèrement. L'usure, interdite aux chrétiens, était son art par excellence, et tout lui fournissait occasion de la pratiquer ; nos vertus même quelquefois comme nos vices. Ainsi les croisades lui furent aussi profitables que les grandes guerres de ce siècle-ci l'ont été à ses descendants.

La cité chrétienne, hâtons-nous de le dire, n'opposait pas que des répressions à la rapacité juive ; elle y opposait surtout sa forte contribution économique, par l'organisation corporative du travail et l'organisation féodale de la propriété.

Par la première, elle empêchait que le travail pût être exploité et ses fruits confisqués par le capital étranger ; par la seconde, elle empêchait que le sol pût manquer sous les pieds de ses habitants et l'abri sur leur tête. Sous cette forme paternelle, comme sous la forme fraternelle de la commune ou de la corporation, l'esprit d'association était si vif dans la cité chrétienne qu'elle put, aux bonnes époques, tolérer largement les arts usuraires chez les juifs, sans s'en laisser envahir elle-même.

C'est là tout le secret de la coexistence de deux sociétés aussi distinctes l'une de l'autre que la société juive et la société chrétienne. Chacune avait sa constitution et son mode d'existence propre. C'est encore là une chose que n'ont pas aperçue les tenants de l'École libérale, tandis qu'ils nous rebattaient les oreilles de leurs lazzis sur les corporations.

### III.—L'INVASION JUIVE.

De même qu'un homme fort et armé peut vivre dans le voisinage d'un ennemi sans en être molesté, s'il s'en fait à la fois craindre et respecter, de même la cité chrétienne put vivre pendant des siècles, sans trop en souffrir, au contact de la cité juive. Mais vint l'affaiblissement de l'esprit chrétien au siècle de la Renaissance, et aussitôt on vit éclater l'œuvre du judaïsme dans toute sa force destructive.

Ce fut d'abord la religion qui reçut ses assauts : j'en laisse la description à un Juif de haute marque, Darmstetter, qui professait au compte de l'État, bien entendu, dans nos écoles.

“ Le Juif est le docteur de l'incrédule. Tous les révoltés de l'esprit viennent à lui dans l'ombre ou à ciel ouvert. Il est à l'œuvre dans l'immense atelier de blasphèmes du grand Empereur Frédéric et des Princes de Souabe ou d'Aragon. C'est lui qui forge tout cet arsenal meurtrier de raisonnements et d'ironie qu'il légua aux sceptiques de la Renaissance, aux libertins du grand siècle. Le sarcasme de Voltaire n'est que le dernier et retentissant écho d'un mot murmuré six siècles auparavant

.. dans l'ombre du Ghetto, et plutôt encore, au temps de Celse et d'Origène, au berceau même de la religion du Christ."

Procédant d'abord par la voie mystique, qui correspond à l'esprit des temps où il opère, le Judaïsme prend les formes du Gnosticisme et de la Cabale, perd les Templiers, engendre les Francs-maçons. Il aborde jusqu'aux Pouvoirs publics par les sociétés secrètes, qui sont le refuge de toutes les nationalités opprimées. En même temps il a gagné les esprits indépendants par la philosophie rationaliste. Il se mire dans Luther et surtout dans Calvin, qui ne sait déchaîner en France que le démon des guerres de religion, tandis qu'il déchaîne à Genève, sa capitale d'adoption, celui de l'usure.

\* \* \*

Bientôt le Juif se sent suffisamment armé contre la cité chrétienne dont il a pu battre en brèche ainsi les remparts. Alors il pénètre au cœur de toutes les institutions sociales et politiques pour les ruiner : il attaque la famille par le divorce : il développe la soif des richesses mal acquises par le mirage du jeu sur les papiers publics : il dénonce à l'avidité des gouvernants les biens de l'Eglise, des pauvres et des corporations : enfin il se fait naturaliser en masse pour procéder plus à l'aise à la liquidation sociale qu'il a si bien préparée.

La Révolution est son œuvre. Dans les grandes destructions sociales qui marquèrent la fin du siècle et dont les dernières furent l'effondrement du trône et le règne du bourreau, il n'est pas possible de distinguer ce qui fut proprement l'œuvre du Juif, celle du Calviniste à la Jean-Jacques Rousseau (1) et celle du Franc-Maçon, tant il marchèrent alors déjà la main dans la main, dans un même esprit et sous une bannière unique, celle de la " Déclaration des droits de l'homme et du citoyen."

Sans doute, on vit alors, et depuis encore, des Catholiques de bonne foi, des Conservateurs bien intentionnés, s'associer à cette logomachie et faire leur Evangile politique des soi-disant " principes de 1789 ". Mais c'est une véritable aberration, qui se renouvelle aujourd'hui sous nos yeux, de ne pas apercevoir en quoi le libéralisme et l'égalitarisme, que Le Play qualifiait si bien de " faux dogmes de la Révolution ", sont, à l'envi, la négation même du lien social.

Les Juifs, eux, ne s'y sont pas trompés : je doute qu'ils tiennent autant à leur Talmud lui-même qu'à cette quintessence de poison qu'ils en ont tirée, et qu'à si bien avalée le snobisme des générations, engouées alors d'anglomanie comme on l'est aujourd'hui d'américanisme.

C'est une " Tisane des Shakers " qui s'étale à la première page des journaux comme l'autre à la quatrième ; mais nulle part avec autant d'éloges et d'emphase que sous la plume des publicistes Juifs ou judaïsants. Ils deviennent tout à fait lyriques chaque fois qu'ils en peuvent parler ; et cela ils ne s'en font pas

(1) " Les Israélites, les Protestants et les Francs-Maçons forment l'ossature du parti républicain ", a dit naguère M. Brisson.

faute à tout propos ; ils en plantent aujourd'hui le drapeau sur l'Île du Diable, où nous devrions bien le laisser.

\* \* \*

La Révolution avait ainsi conduit le peuple Juif à la conquête du droit religieux en laïcisant la société ; elle l'avait conduit à la conquête du terrain politique en faisant table rase du droit historique ; la conquête du terrain économique restait à faire. Ce fut l'œuvre de ce siècle, grâce à une économie politique nouvelle qui se qualifia d'orthodoxe et de scientifique, avec cet aplomb dans le sarcasme qui est bien caractéristique de l'esprit juif. Les docteurs de cette orthodoxie furent des dynasties de Protestants, comme les Say, ou de Libres-penseurs ; leur libéralisme de commande fit plus de dupes encore chez les Catholiques que n'en avait fait le libéralisme politique dont il procédait ; on l'enseigna en France jusque dans les Universités catholiques, et ce fut vraiment là un beau triomphe pour ses inspirateurs.

Il ne fut d'ailleurs pas purement platonique ; le travail frustré de ses droits, la propriété détournée de ses devoirs, fournirent un champ sans limites à la spéculation qui les guettait pour les dépouiller. On sait où sont passées ces dépouilles ; mais on n'en rapproche pas assez le développement du socialisme contemporain.

Pourtant quand deux phénomènes sont et se maintiennent ainsi parallèles, il est probable qu'ils sont connexes et procèdent d'un principe commun, quoique leurs manifestations semblent inverses. Ce principe commun c'est " l'individualisme ", c'est-à-dire la doctrine qui affranchit l'individu de tout lien avec la société autre que ceux de l'État. Dès lors l'exagération de ceux-ci devient inévitable, et l'on se trouve bien en présence de l'antique doctrine juive, qui ne faisait de l'homme que l'usufruitier passager de la terre, au lieu de voir dans celle-ci le prolongement du foyer et le support de la famille.

#### IV.—PAYS CONQUIS.

Pays conquis et reconquis — tel était le nom que Louis XIV avait donné à la frontière dont ses armes avaient doté le nord de la France. Tel est aussi le nom qui convient à la France tout entière, au triple point de vue religieux, social et économique, depuis les révolutions de 1789 et de 1830, qui ont amené ou consolidé l'œuvre de la conquête juive.

Depuis lors en effet la France a perdu tout d'abord sa religion nationale : le décret qui, sous prétexte de liberté de conscience, proclama l'égalité des cultes, et celui qui fit du judaïsme un de ces cultes mis sur le même pied, furent une offense à la vraie religion : cette égalité elle-même est mensongère, car, à l'inverse des autres religions, la foi catholique n'est pas libre en France : ses ministres les plus élevés dans la hiérarchie sacerdotale, les évêques, sont à la création d'un Pouvoir qui fait profession de n'être lié à aucune croyance et de s'affranchir de tout hommage public envers le Créateur et envers le Rédempteur.

comme de toute observation de la Loi divine et de l'esprit de l'Évangile.

Il y a sans doute des lois que le gouvernement de la France proclame intangibles : mais ce ne sont plus celles que Dieu a révélées et que l'Église enseigne : ce sont celles qui sont tournées contre ses immunités légitimes et contre sa mission d'instruire les peuples.

L'État laïque, dans sa conception révolutionnaire, n'a pas de doctrine ; mais par une étrange contradiction il distribue un enseignement officiel et il ne confie volontiers la mission de le distribuer qu'à des ennemis de l'Église, Juifs, Protestants ou Francs-Maçons. Il faut lire non seulement les œuvres philosophiques de la plupart de ces Messieurs de l'Université, mais encore les manuels classiques qu'ils patronnent ou qu'ils imposent, pour apprécier ce qu'on peut attendre de l'ineptie de la doctrine au service de la perfidie d'intention.

Aussi les fruits d'un tel arbre ne justifient-ils que trop la parole évangélique : " Un mauvais arbre ne peut porter que de mauvais fruits " : une criminalité précoce va en croissant dans les générations nouvelles, formées au mépris de la religion et de la famille, sans autre culte que celui de l'égoïsme.

Relisez la fameuse phrase échappée à un des maîtres les plus en vue : au lieu de paraître, comme il le dit, un écart de jeunesse, elle s'éclairera d'un seul mot, qui la montrera bien voulue, d'un dernier mot que nous y ajouterons :

" Quand au lieu de l'admiration du titre et de l'épaulette " vous aurez habitué l'enfant à se dire qu'un uniforme est une " livrée et que toute livrée est ignominieuse, celle du prêtre et " celle du soldat, celle du magistrat et celle du laquais, alors vous " aurez fait faire un pas à l'opinion juive."

Voilà où nous en sommes pour le respect de la religion dans laquelle nous avons été élevés depuis que la France est France. Il en est d'ailleurs à peu près de même partout où la conquête juive est en voie de se faire, — mais nulle part ailleurs à ce point.

\* \* \*

Voyons maintenant ce que la conquête juive a fait de la famille et de la société.

La loi fondamentale de la famille chrétienne, le mariage, ayant été violée par le divorce, celui-ci se multiplie rapidement : les garanties qui sont refusées au foyer étant réservées à la séduction, qu'il est interdit de rechercher, le nombre des enfants nés hors mariage augmente tandis que celui des naissances légitimes diminue : l'arrêt de la natalité n'est compensé que par l'immigration étrangère. Seul le dénombrement de la Colonie juive, s'il était permis de le faire, accuserait des progrès, tant par suite d'une natalité et d'une longévité dues à un bien-être supérieur, que par la naturalisation accordée à tout ce qui de la race cosmopolite vient s'abattre chez nous. Les familles juives pullulent, mais nombre de familles françaises s'éteignent, faute que leurs représentants aient pu maintenir leur foyer ou trouver place

pour  
tout  
  
celle  
sunt  
tant  
patr  
patr  
tière  
enfa  
ratic  
  
natio  
mém  
un ét  
depu  
sa dy  
histo  
celles  
  
Q  
la soc  
empr  
vité d  
de l'  
ouvrie  
"  
" faut  
" hom  
" part  
" dern  
" tions  
" cipe  
" instit  
" et sar  
" maître  
" U  
" damn  
" n'a ce  
" avides  
" A  
" objets  
" riches  
" à l'inf  
Le  
situation  
maintien  
En  
nos capi  
lage ind

pour en fonder un nouveau sur la terre de France. C'est la loi de tout peuple conquis.

Tandis que les sources de la vie nationale tarissent ainsi, celles des disputes politiques coulent à flots, déversant l'injure sur tout ce qui est respectable. Il y a de ce fait excitation constante à la haine et au mépris entre les citoyens d'une même patrie. Patrie qui n'existe plus pour eux que de nom, car la patrie n'est pas le sol que délimitent seulement des poteaux frontières, mais celui où une commune histoire des pères nourrit les enfants dans un commun amour du passé et de communes aspirations d'avenir.

Ce commun idéal, cette patrie morale qui fait l'unité de la nation, disparaît sous les excitations de parti, qui sont l'essence même des institutions politiques issues de la Révolution. C'est un état de choses qui en est inséparable, et n'a cessé de s'aggraver depuis que la France, après avoir perdu sa religion, est privée de sa dynastie nationale : la plus nationale, la plus fondée en droit historique, la plus marquée du génie de la race, d'entre toutes celles qui règnent sur l'Ancien Monde.

\* \* \*

Quant à l'état des biens, non seulement en France, mais dans la société chrétienne depuis la conquête juive, je ne saurais en emprunter la définition à un document plus autorisé par la gravité de son auteur, que je ne le fais en reproduisant cette page de l'« Encyclique pontificale du 16 mai 1891 sur la condition des ouvriers. »

« Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée. Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection : tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée.

« Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par les jugements de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme, par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité.

« A tout cela, il faut ajouter le monopole du travail et des objets de commerce, devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'innfinie multitude des prolétaires. »

Le socialisme ne peut que sortir fatalement d'une pareille situation, et c'est le fruit certain de la conquête juive, si elle se maintient.

En attendant, l'appauvrissement de notre pays a commencé : nos capitaux, drainés par des maisons juives pour créer l'outillage industriel à l'étranger, ont préparé une concurrence que

notre production ne peut supporter. Et ce ne sont pas seulement nos valeurs mais nos mœurs industrielles qui périssent.

Veut-on entendre parler de moins haut et de plus près que tout à l'heure?... Voici ce que m'écrivait ces jours-ci un ingénieur qui occupe une des situations les plus considérables dans l'industrie :

"La génération actuelle veut jouir et ne pas travailler ; elle donne tout aux Juifs pour de l'argent ; pour jouir tout de suite elle vend pour un rien ce qui a une valeur énorme, constante, lorsqu'on sait bien l'exploiter, et ne s'aperçoit qu'après qu'elle a été volée et qu'en travaillant tranquillement avec méthode elle avait là une richesse considérable.

"Nos ingénieurs eux-mêmes ne veulent plus travailler, ils deviennent cosmopolites, n'ont plus l'amour de la Patrie. Ils ne trouvent bon que ce qui se fait à l'étranger, afin de ne pas chercher, élaborer par eux-mêmes.

"Nous étions à la tête de toutes les industries ; avec cette tendance, nous dégringolons.

"Les Juifs sont les instigateurs de ces nouveaux errements, parce que les étrangers, et spécialement les Américains, sont plus faciles pour les pots de vin et en donnent de plus gros.

De tous côtés ce sont des instincts matériels, brutaux qui se font jour... C'est honteux."

(A suivre)

---



---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

Le projet de loi relatif à l'instruction publique a été adopté sans amendement au Conseil législatif. Le Conseil n'a pas voulu prendre la responsabilité de le modifier dans un sens plus conforme aux principes chrétiens en matière de législation scolaire. Il a sans doute obéi à la crainte de voir le gouvernement retirer sa loi et revenir, à la prochaine session, avec une législation plus radicale.

L'honorable M. Chapais a prétendu que la loi serait impraticable. C'est un danger de plus, car le gouvernement s'autorisera justement de cette impossibilité d'application pour s'adresser de nouveau aux chambres et lui demander le rouage qui manque à la machine et qu'il prétendra indispensable, c'est-à-dire un ministre d'instruction publique.

En résumé, nos statuts viennent de se garnir d'un acte de législation informe et à tendances fausses et dangereuses.

Rien ne sera sans doute fait pour le moment en ce qui concerne la répartition des taxes scolaires entre les commissions catholique et protestante à Montréal. Les protestants s'en trouveront bien, car ce sont eux qui profitent du *statu quo* et ils devaient regretter d'avoir fourni aux catholiques l'occasion de remettre la question sur le tapis.

Un correspondant, écrivant à la *Gazette*, de Montréal, pour lui donner des renseignements sur l'américanisme, attribue à l'abbé Maignen la traduction française de la " Vie du P. Hecker " du P. Elliott. C'est une erreur. Le traducteur français de cet ouvrage est M. l'abbé Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris. L'abbé Maignen a écrit, au contraire, un livre intitulé " Le Père Hecker est-il un Saint ? " dans lequel il relève ce qu'il y a de contraire à la doctrine catholique dans l'ouvrage du P. Elliott et la traduction française qu'on en a faite.

## AUX ETATS-UNIS

La livraison de février des " Missions Catholiques " nous apporte le rapport, daté de Baltimore 12 janvier 1899, des deux délégués de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, MM. les abbés Magnien et Granjon, chargés d'activer aux Etats-Unis le zèle en faveur de cette œuvre si admirable et si nécessaire. Disons tout de suite qu'ils ont réussi, avec l'aide de l'épiscopat et de la presse catholique, à créer toute une organisation de directeurs diocésains qui, avec le temps, enrégimenteront toute une armée de collaborateurs pour faire connaître, aimer et favoriser de toute manière les fins de l'œuvre dans toute l'étendue du vaste territoire. Cette création, bien que toute récente, et le sérieux travail fait par les délégués eux-mêmes ont déjà fait sentir leurs bons effets, car les dizaines se sont multipliées, au point de produire, en 1898, un excédent de 106,577 fr. 38 sur les recettes de l'année précédente. C'est assurément un résultat fort appréciable.

Nous rendons un égal hommage à l'intelligente activité des délégués et à la générosité des catholiques américains. Il y a là l'indice d'une vitalité religieuse qui sait porter des fruits, en dépit de l'indifférence générale de la population. Aux Etats-Unis comme partout ailleurs, les vrais catholiques et les hommes de

foi sont remarquables en cela qu'ils constituent l'élite de la nation et la plus sûre garantie contre les dangers qui la peuvent menacer.

---

La nomination de Mgr. Christie, de Vancouver, au siège archiepiscopal d'Oregon n'est pas encore confirmée.

---

«Le *Providence Visitor* s'élève contre un abus fréquent aux Etats-Unis, celui de catholiques qui s'engagent comme membres de chœurs de chant dans des églises protestantes. " Ces catholiques ", dit-il, " qui se joignent à des chœurs protestants, sans tenir compte du scandale qu'ils donnent, du danger de perversion auquel ils s'exposent et de la participation à un culte hérétique que leur conduite entraîne, sont traîtres à leur foi." On fera bien de méditer ces paroles, car il n'y a pas qu'aux Etats-Unis que cet abus existe.

---

Il y a aux Etats-Unis cinq évêques auxiliaires établis auprès des archevêques Feehan, de Chicago, Williams, de Boston, Corrigan, de New-York, Ryan, de Philadelphie, et du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. Le plus âgé des archevêques, Mgr. Elder, de Cincinnati, administre seul, mais il sera probablement forcé par son grand âge de demander avant longtemps un auxiliaire. Mgr. Chapelle, de la Nouvelle-Orléans, fera sans doute de même pour peu que ses travaux doivent le retenir longtemps à Cuba et à Porto Rico.

---

La lettre du Pape sur l'américanisme a déjà eu un bon résultat, s'il faut en croire une dépêche. L'abbé Klein, le traducteur français de la " Vie du P. Hecker " du P. Elliott, aurait écrit à Sa Sainteté pour lui déclarer qu'en vue de la condamnation portée contre certaines idées religieuses contenues dans cet ouvrage, le livre va être retiré de la circulation. Il faut savoir gré à l'abbé Klein de cet acte de soumission qui l'honore.

---

Henry A. Stimson, un écrivain protestant, termine comme suit une étude sur l'Eglise catholique qu'il vient de publier dans *l'Independent* :

Que conclure ?

1.—Que les prêtres catholiques, acsûrément en France et en toute probabilité tout autant aux Etats-Unis, mènent une vie pure, qu'ils sont tout dévoués à leur Eglise en laquelle ils ont une foi absolue, qu'ils sont honorés et aimés par leurs paroissiens.

qu'ils exercent sur la jeunesse une influence sans borne et qu'ils sont formés à une discipline professionnelle qui n'a pas d'équivalent parmi nous. Que cette discipline ne produise pas d'effets spirituels visibles absolument conformes aux critères aux quels nous sommes habitués, cela n'ôte rien à la puissance énorme qu'elle exerce et sur l'individu et sur l'Eglise.

2.—Que la grande force de l'Eglise, ce sont les "réguliers", c'est-à-dire les divers ordres religieux, au premier rang desquels se place celui des Jésuites, le plus agressif et le plus puissant de tous. En dépit de leur expulsion des divers pays européens, il y a lieu de croire qu'ils ont tout-à-fait regagné leur prestige et qu'ils n'ont jamais été plus forts qu'ils ne sont aujourd'hui.....

3.—Que l'Eglise catholique, en dépit des pertes qu'elle a essayées dans les temps modernes, au point de vue politique, a déjà repris tout le terrain qu'elle avait perdu sous Bismarck en Allemagne, qu'elle est tout près de reprendre son influence en Italie, qu'en France, elle est l'objet de plus de crainte ou d'espérance suivant les tendances individuelles, qu'elle envisage son avenir en Angleterre avec beaucoup de confiance et que, bien qu'elle ait pris de grands développements aux Etats-Unis, moindres cependant que ceux du protestantisme, elle compte sur des triomphes prochains dans ce pays, triomphes qui, remportés par des moyens plus purs, seront à la fois plus brillants et plus durables que les progrès passés. Les événements de l'année écoulée offrent un nouveau gage à ces espérances. A tout événement, nous pouvons être convaincus qu'il n'y a pas de groupe d'hommes aussi digne d'attention, pas d'organisation aussi certaine d'exercer une puissante influence sur les affaires de la nation, dans un avenir immédiat, que l'est l'Eglise romaine.

C'est un beau témoignage, qui aurait dû mener son auteur à la seule conclusion qu'il n'ait pas formulée, savoir : que le catholicisme est la seule religion établie par Dieu pour conduire l'homme de son principe à sa fin, que seul il survit aux épreuves de toute nature, parce que seul il a les promesses divines, que seul il est le dispensateur, par son enseignement, des vérités surnaturelles dont l'intelligence a besoin, et, par le canal de ses sacrements, des moyens de salut et de relèvement qui purifient la vie en fortifiant la volonté, que ce qu'il fait pour l'individu, il le fait de même pour les sociétés, en leur donnant les règles qui, bien comprises et bien appliquées, peuvent seules procurer chez elles le règne de la justice et de la paix sociales.

A ce témoignage il convient de joindre l'hommage que le révérend De Wilt Talmage, un pasteur protestant très en vue, a rendu, dans un sermon récent, aux vertus des catholiques, et en particulier des prêtres catholiques. " Il y en a parmi ces derniers " a-t-il dit, " que je ne m'attends pas de croiser dans le ciel, car ils sont si bons que Dieu, je crois, les honorera d'un siège si rapproché de son trône que moi, perdu dans la multitude, je ne

pourrai jamais parvenir à toucher même le bord de leur robe." Dieu veuille qu'en récompense de ces sentiments de charité et d'humilité, il lui soit donné de monter plus haut dans la lumière, dès ici-bas !

---

## AUTRES PAYS

---

ITALIE.—Le monde catholique a tressailli d'angoisse ces jours derniers. " Le Pape est malade ! Il a dû subir une opération grave," disait le télégraphe. Heureusement, des nouvelles consolantes nous sont venues depuis. L'illustre vieillard du Vatican est en bonne voie de guérison.

Puisse Dieu le conserver longtemps encore à son Eglise !

—La traduction française de la lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons ne nous est pas encore parvenue au moment où nous écrivons.

Nous la publierons dans notre prochaine livraison.

—Tout annonce que le prochain synode des évêques de l'Amérique latine sera couronné du plus vif succès. Chaque province ecclésiastique sera représentée par son métropolitain, assisté d'un ou de deux suffragants, suivant l'importance de la circonscription.

—On rapporte que le Pape a manifesté le désir de consacrer tous les diocèses, toute l'Eglise, toute l'humanité au Sacré-Cœur de Jésus.

---

FRANCE.—Nous avons promis de reparler de la mort de M. Félix Faure dès que les journaux français en relatant les détails nous seraient parvenus. Nous allons tenir parole et recueillir dans ces journaux ce qui concerne le côté religieux de cette mort, ainsi que quelques renseignements sur les sentiments du défunt à l'égard de la religion. Rappelons, en passant, que nous avons déjà publié sur les relations de M. Faure avec la Franc-Maçonnerie quelques pages intéressantes (MOUVEMENT CATHOLIQUE, volume II, pages 288-293).

Le directeur de la " Croix ", après avoir raconté les débuts de l'attaque qui emporta le président, dit :

Un prêtre fut mandé aussitôt, et M. le curé de la Madeleine accourut.

A ce moment, le malade semblait mieux. M. le curé, qui avait l'adoration du Saint-Sacrement, n'entra pas et annonça qu'il reviendrait. Quand il revint, M. Faure était mort.

Mais une protection d'en haut sembla entourer le malade, car, au moment où M. Lannelongue déclara le danger imminent, on envoya en hâte chercher à nouveau le curé de la Madeleine.

Or, à ce moment, un saint prêtre, M. Renaud, directeur de la maîtrise, venait de dîner chez ses parents au faubourg Saint-Honoré, et, par hasard, prenait un chemin qu'il ne suivait jamais.

Il fut accosté subitement par un garde municipal qui quitta son vélocipède, le prit par le bras, lui disant :

— Monsieur l'abbé, venez vite !

— Qu'y a-t-il ?

— Suivez-moi, c'est le Président qui se meurt ; et il l'entraînait.

Ce garde, à qui le Président doit une dernière absolution, s'appelle Charles Camus, brigadier de la garde républicaine.

Il avait entendu Mme Faure et Mlle Lucie affolées crier à la fenêtre : Un prêtre ! un prêtre ! Il ne viendra pas.

Et sans ordre, sans quitter un tablier qu'il portait, il était sauté sur son vélocipède à la recherche d'un prêtre.

M. Renaud accourut, fut très accueilli, entra à la hâte, M. Faure n'avait plus connaissance et M. Lannelongue lui dit : " Hâtez-vous."

Alors le prêtre, avec beaucoup de solennité, prononça les paroles de l'absolution. Tous étaient agenouillés.

\* \* \*

Le malade n'avait perdu connaissance qu'à 9 h.  $\frac{1}{2}$ , il était au milieu des siens en pleurs.

Un moment, Mlle Lucie se pencha plus près du moribond ; celui-ci ouvrit les yeux, regarda sa fille, sa femme, et dit : " Priez, priez, il n'y a plus que cela ! "

Alors, Mlle Lucie se leva et, éplorée, cria : " Vite, vite, un prêtre ! "

Le moribond sembla plus heureux. D'une voix faible, mais encore nette, il demanda pardon à tous ceux qui l'entouraient.

Et s'adressant aux domestiques :

— Pardon, pardon des ennuis que j'ai pu vous causer.

On assure qu'il récita les paroles du " Pater " ; puis il perdit connaissance et le prêtre tant désiré arriva.

M. Félix Faure rendit le dernier soupir. . . .

La " Croix " dit encore :

Un de nos collaborateurs a pu avoir d'un ami intime de la famille ces renseignements précieux :

Mlle Lucie Faure a prié à haute voix avec son père pendant qu'il était en pleine connaissance, c'est alors que M. Félix Faure prononça ces paroles : " Priez ! Priez ! il n'y a que ça. "

Pendant ces prières, Mme et Mlle Faure donnaient l'ordre d'aller chercher le P. Feuillette, Prieur des Dominicains de la rue du Bac, qui est un ami de la famille et à qui M. F. Faure a toujours montré une grande déférence.

En même temps, un commandant allait chercher en voiture M. l'abbé Binz, aumônier militaire.

Ces deux prêtres sont arrivés quelques minutes après la mort.

Notre confrère a publié plus tard un récit plus complet encore des derniers moments du Président, mais qui, en substance, reproduit les détails donnés ci-contre.

Notons — et ceci expliquera certains passages des extraits que nous reproduisons — que l'on n'a su que quelque temps après sa mort, que M. Faure avait lui-même et en pleine conscience demandé un prêtre. On ne parlait d'abord que de sa demande de prières. *L'Univers*, de son côté, affirme que le président avait avant sa maladie fait promettre à sa famille d'appeler un prêtre dès qu'il serait en danger de mort.

Le discours du sectaire Dejeante qui a réclamé au Parlement qu'on fit à M. Faure des obsèques purement civiles, a provoqué de la part de M. Le Gall, secrétaire général de la Présidence, ami du président défunt et témoin de sa mort, la très nette déclaration que voici et qui constitue un irrécusable document historique :

Je lis ce soir dans le compte rendu analytique officiel de la séance d'aujourd'hui de la Chambre, que M. le député Dejeante s'est exprimé en ces termes :

“ Félix Faure était franc-maçon : je suis surpris qu'au moment de son décès on ait songé, sans lui demander conseil, à faire venir un prêtre, et même par un procédé assez bizarre....” (*Vives interruptions*).

A la protestation que ces paroles ont provoquée de la part de M. Brindeau, mon devoir est d'ajouter la déclaration suivante :

J'affirme sur l'honneur qu'entre sept heures et demie et huit heures, alors que M. le Président de la République avait sa pleine connaissance, que sa parole était encore libre et claire, il s'est adressé à moi à deux reprises différentes, me demandant de faire appeler un prêtre.

#### LE GALL.

M. Brindeau, auquel il est ici fait allusion, a déclaré que M. Félix Faure n'était inscrit à aucune loge maçonnique.

Voilà pour les détails sur la mort de M. Faure, voici maintenant pour ses sentiments à l'endroit de la religion :

LE MOINE, dans l'article dont nous avons déjà donné un extrait, dit :

Nous avons trop souvent blâmé la faiblesse qui empêcha M. Faure de confesser le Dieu auquel il croyait, pour avoir à revenir sur ces pensées si douloureuses aujourd'hui.

Nous savons qu'il n'osa refuser le bijou maçonnique offert à Lyon, et comment il dit alors : “ La Maçonnerie, on y entre facilement ; mais rien n'est difficile comme d'en sortir.”

Il avait fidèlement pratiqué ses devoirs de chrétien jusqu'à l'heure où il les sacrifia aux gloires de la présidence.

Prisonnier, il désirait revenir à son Dieu, et il n'osait pas ! Lui cependant qui allait parfois à la messe dans la semaine, au mois même qui précéda son élection !

Ce n'est guère que pour le service des victimes du bazar qu'il osa entrer à Notre Dame ; on lui sait gré d'y avoir convoqué le gouvernement.

A Saint-Petersbourg, il fit son acte d'adoration à l'église catholique ; mais le protocole effaça soigneusement cet acte de foi des récits officiels.

Ce matin, à l'archevêché, le cardinal, qui avait eu son dernier entretien officiel, pria longuement, sur son prie-Dieu, pour Félix Faure, après avoir célébré la messe pour son âme.

Dans la " Croix du Dimanche ", nous relevons ces nouvelles déclarations :

Les sectaires essayèrent de l'accaparer ; ils y comptèrent d'autant plus que M. F. Faure, comme tous les hommes de gauche qui sont entrés dans la carrière politique pendant les trente dernières années, avait cru devoir se faire recevoir franc-maçon pour arriver plus facilement aux honneurs.

Toutefois, M. Félix Faure n'avait rien du sectaire ; il était plutôt porté vers les catholiques, ainsi qu'il le déclara plusieurs fois à son ami, M. Bellest, notre collaborateur de la " Croix du Havre. "

Sa femme et sa fille, Mlle Lucie Faure, bonnes chrétiennes, exerçaient une heureuse influence sur lui.

C'est avec peine que les catholiques voient le chef d'un Etat catholique comme la France, s'abstenir comme systématiquement et par politique, de toute cérémonie religieuse officielle.

M. Félix Faure n'osa pas souvent rompre avec cette tradition ; pourtant il l'osa : d'abord pour le service funèbre des victimes du Bazar de la Charité ; ensuite pendant son voyage en Russie, à l'inauguration de l'hôpital catholique.

A son retour, il tint à le faire publier dans la " Croix " par l'intermédiaire de son ami M. Bellest.

\* \* \*

Certes, nul ne contribua plus que lui à l'alliance franco-russe. Mais revenons à l'homme privé.

Avant sa présidence, M. Félix Faure pouvait être considéré comme un catholique pratiquant ; il allait régulièrement à la messe à la Madeleine, sa paroisse. Pendant sa présidence, il fit souvent dire la messe au Palais de l'Élysée.

Son entourage à l'Élysée, jusqu'aux domestiques, étaient très bons chrétiens, et c'est grâce à cela que le Président a pu recevoir une suprême absolution. Il est mort en récitant le " Notre Père ", sur ces paroles : " Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à tous ceux qui nous ont offensés. "

Dieu entendra cette parole, et tous les catholiques français auront une prière fervente pour l'âme de cet homme de bien qui présida dignement aux destinées de la France.

La " Croix " raconte encore que M. Faure avait à maintes reprises, déclaré : " Je ne voudrais pas mourir sans sacrements ", puis donne des détails sur un voyage qu'il fit à Jérusalem :

Quand nous voyons ce secours de la religion arriver au seuil de la tombe et juste à temps pour ne point manquer le départ de l'âme, on se souvient volontiers que M. Faure fut pèlerin de Jérusalem, et qu'à ces pèlerins, la parole de Léon XIII promet une grâce de salut à la mort.

Sans doute, le vice-président de la Chambre ne vint pas en pèlerin de la pénitence ; mais il pria et fit même acte public de religion, suivant la procession avec un cierge, ce que, malheureusement, il ne fit pas en France. Il visita avec intérêt tous les établissements français et, en particulier, Notre-Dame de France.

Il félicita beaucoup les Frères de leurs écoles.

Et ailleurs :

Le R. P. Séjourné, Dominicain, l'accompagna au Saint-Sépulchre.

Là, M. Faure se tint longtemps agenouillé.

Quand il se releva, il avait des larmes dans les yeux et il s'écria : "Comme la foi se réveille en moi!"

Notre confrère cite ensuite de nouveau un ami intime de la famille Faure dont il a déjà invoqué le témoignage—que nous citons plus haut—au sujet de la mort du président :

Ce même ami nous a donné ce renseignement consolant :

En quittant cette année sa villa du Havre M. Félix Faure dit à sa famille cette parole qui étonna : "Qui sait si je reverrai cette villa du Havre?" et il ajouta : "Je veux y installer une chapelle."

On sait que la chapelle de l'Elysée, même sous M. Casimir Périer, était transformée en salon, une pendule était sur l'autel, elle n'était mise en état que pour l'imposition des Barettes cardinales.

Dès son arrivée à l'Elysée, M. Félix Faure ordonna aux chefs des huissiers de lui rendre entièrement sa destination.

M. Félix Faure y fit célébrer la messe assez souvent, et, en un jour de Noël, sur une assistance de quarante personnes, il y eut plus de vingt communions.

M. F. Faure était au premier rang et se tint respectueusement prosterné pendant que la Communion était distribuée.

Dans l'*Univers*, sous le titre "Les derniers sacrements," M. François Veuillot écrit :

M. Félix Faure avait suivi l'exemple de Carnot. Dans ses allocutions présidentielles, il écartait le nom divin ; dans ses voyages à travers la France, il se détournait des églises. Il agissait en président correct d'une République athée.

Deux ou trois fois, pourtant, le chef de l'Etat, qui vient de mourir, avait brisé le cercle étroit de cette attitude obstinément incroyante. Au lendemain de l'épouvantable accident du Bazar de la Charité, M. Félix Faure osa se comporter comme un souverain de nation catholique. Il écrivit le nom de Dieu dans un télégramme officiel. Il fit célébrer une cérémonie religieuse, à laquelle il parut, dans tout l'appareil de sa haute magistrature.

On se souvient des clameurs que provoqua cette conduite, au sein des journaux maçonniques et sectaires. Espérons que la

miséricorde divine aura tenu compte au président défunt de l'effort qu'il dut accomplir pour affronter la colère des ennemis de Dieu.

Mais cet effort, hélas ! était demeuré sans lendemain. Le nom du Très-Haut n'avait pas reparu, depuis, sur les lèvres ou dans les écrits officiels du président de la République française.

Et, cependant, M. Félix Faure, en songeant à la mort, au milieu d'une vie qui semblait gonflée d'avenir, voulait déjà ne point quitter le monde avant d'avoir vu, près de son lit de souffrance, un représentant de la religion catholique. Il avait en soin d'affirmer cette volonté, d'avance ; et, quand il sentit le mal envahir tout son corps, il demanda des prières.

Ce vœu d'un mourant sera entendu par les catholiques français. Les catholiques de France imiteront le Souverain Pontife qui, dès hier matin, au saint sacrifice de la messe, implorait Dieu pour le repos de l'âme du président de la République : ils demanderont au Seigneur de faire miséricorde à celui qui ne sut point défendre et protéger leurs droits.

Après la très importante déclaration de M. Le Gall, l'*Univers* a dit : " Cette déclaration réjouira profondément tous les cœurs catholiques ; ils n'en prieront que mieux pour le chef de l'Etat qui, avant de mourir, a voulu se réconcilier avec Dieu."

— Dans notre livraison du 16 février nous avons analysé la première partie d'une importante étude sur les congrégations religieuses de France et leur situation présente, publiée dans la " Croix ", par le R. P. Ange Le Doré, supérieur général de la Congrégation des Eudistes. Dans la seconde partie de son travail — dont nous allons nous occuper aujourd'hui, — le véritable religieux traite de la situation actuelle des congrégations qui ont adopté l'attitude dite " passive."

Il constate d'abord que la majorité des Congrégations d'hommes et de femmes s'en tient à cette attitude, et que les positions prises à leur endroit par le Pape, les évêques et les catholiques militants sont aujourd'hui ce qu'elles étaient aux premières heures de la bataille : liberté d'action complète de la part des autorités religieuses et cordiale sympathie de la part des fidèles. Il étudie ensuite la conduite de l'administration et la situation légale des congrégations. Il explique qu'à l'heure actuelle " la Régie multiplie ses poursuites ; elle semble disposée à réaliser le vol et la spoliation sur une plus grande échelle. Cependant, ses agents ne procèdent qu'avec répugnance ; et pour appuyer ses réclamations, elle en est venue à des interprétations absolument fantaisistes du texte de la loi."

Jusqu'ici cependant, on n'a pas osé pousser les choses jusqu'au bout :

On a peur du bruit et de l'opinion. On semble trembler à la pensée de se trouver dans l'obligation de recommencer les vieilles

ces de 1880 et de faire sortir par la force religieux et religieuses, orphelins et malades, qui s'obstineraient à rester dans des immeubles vendus sans droit, contre le gré de leurs propriétaires. On ne voudrait, pour rien au monde, rééditer le siège ridicule de Frigolet ou le sanglant assaut de Châteauevillain. Or, le fisc sait parfaitement qu'en généralisant ses opérations, il devra se trouver souvent acculé à des expéditions de même nature. Cette perspective le déconcerte. On redouterait encore plus d'avoir à instruire les 2 millions d'enfants de nos écoles, à loger et à secourir les 500,000 malheureux de nos maisons de charité. Comment affronter l'odieux de pareilles spoliations ? Comment combler le vide immense qui résulterait de notre destruction ? Comment faire face aux besoins de tout genre qui en deviendraient les conséquences directes ? Si on dépuille les Petites-Sœurs de Charité, les religieuses du Bon-Pasteur, que faire de leurs vieillards, de leurs malades, de leurs orphelins, de leurs pénitentes ? C'est un bien gros problème qui épouvante le fisc.

Le P. Le Doré expose avec éloquence les raisons d'ordre divers qui doivent engager les Congrégations à persévérer dans leur attitude première, puis il rappelle une fois de plus en quoi consiste cette attitude. C'est une page qu'on lira avec un intérêt spécial.

Pour conclure, il nous reste à préciser la nature et le caractère de notre attitude passive.

Nous ne sommes pas des révoltés. Nous avons appris de Jésus-Christ et des apôtres le respect dont nous tenons à environner les représentants de l'autorité, et la soumission que nous devons aux lois. Mais, quand les décisions des législateurs et les exigences des princes sont en opposition avec des devoirs d'un ordre plus élevé, nous nous bornons à redire cette parole de saint Pierre, si pleine de force et de simplicité : "Non possumus". Toujours les chrétiens se laissent égarer ; comme sous Néron et Domitien, ils meurent sous les coups de rotin des Chinois ou sous le coperet de la guillotine de 1793 sans songer à se révolter, alors même qu'on les condamne comme rebelles aux lois et traîtres à la patrie.

Pour la levée de la taxe d'abonnement, nous n'opposons aux agents du fisc aucune résistance active. Nous avons toujours écarté ce mot de résistance et celui de lutte. Nous sommes résolus à garder une attitude purement passive. Nous ne nous pardonnerions aucun acte illégal ; nous nous abstenons, c'est à-dire nous refusons de livrer nous-mêmes des biens qu'on n'a pas le droit de nous prendre. Qui pourrait donc nous blâmer de laisser au fisc les ennemis et les difficultés que lui cause forcément l'accomplissement d'une spoliation aussi odieuse qu'injuste ? Serions-nous donc obligés à lui prêter notre concours et à lui faciliter les moyens d'abuser de sa force pour nous voler, pour chasser nos Congrégations et pour ruiner nos œuvres ? A toutes ses mesures persécutrices, nous opposons la fuite ou l'inertie ; nous sommes dans notre droit.

Remarquons encore que nous ne refusons pas l'impôt ; nous savons que notre devoir est d'en prendre notre part proportion-

nelle. Jésus-Christ a payé la drachme à César, et saint Paul nous dit : "Cui tributum, tributum; cui vectigal, vectigal." Si nous ne pouvons nous soumettre à la taxe d'abonnement, c'est précisément parce qu'elle n'est pas un impôt, c'est un vol. En l'édictant, nos législateurs n'ont pas fait une loi, ils ont abusé de leur pouvoir pour prendre contre nous une mesure d'exception qui nous frappe, comme si nous étions déçus de notre dignité et de nos droits de Français.

Quant aux impôts, nous les payons aussi bien que tous les autres citoyens. Nous les payerons même si on les aggrave pour faire face aux gaspillages de nos financiers, plus encore qu'aux besoins de notre chère patrie. Il n'en est aucun dont nous soyons exempts. Si la loi sur le revenu devient générale, nous nous y soumettrons, dans les conditions de tout le monde et d'après la valeur de nos propriétés.

Sur les 50 milliards de biens de main-morte qui existent en France, nous ne possédons pas, comme on a osé l'affirmer un de ces jours à la tribune des députés, ni 10, ni même 2 milliards : d'après l'estimation officielle de la Régie, notre fortune ne s'élève qu'à un demi-milliard. Elle est donc relativement insignifiante. Si l'impôt de main-morte, qui atteint les immenses des Congrégations autorisées, est trouvé trop faible, qu'on l'élève pour toutes les propriétés de même nature. Les communautés l'acquitteront sans recriminer à ce taux plus élevé, dès lors que tous les propriétaires de main-morte le payeront avec elles. Qu'on abolisse même, si on le veut, les formes tontinières des Sociétés : elles sont commodes pour les Congrégations non autorisées. Si on trouve qu'elles nous favorisent, parce que nous sommes presque seuls à les adopter, qu'on les interdise d'une façon générale, nous le regretterons, mais nous ne réclamerons pas. En un mot, nous ne demandons aucun privilège devant l'impôt, et nous consentons à être assimilés pour les charges à toutes les associations analogues aux nôtres.

Si des communautés s'annexent des Sociétés commerciales ou industrielles, nous payerons pour ces Sociétés les mêmes patentes et les mêmes taxes que les industriels et les commerçants laïques, dès lors que nous serons dans des conditions similaires. C'est ainsi que nous payons patente pour nos collèges et nos pensionnats. Les entreprises industrielles des Chartreux et des Trappistes sont même d'un excellent revenu pour le fisc. Sous ce rapport, nous ne réclamons rien de particulier ; nous admettons le droit commun devant l'impôt.

Quant à notre attitude passive, elle se traduit par des méthodes si différentes, qu'il serait impossible de les énumérer et surtout de les déterminer à l'avance. Nos façons de faire varient en effet, d'après les conditions de nos Congrégations et de nos œuvres. Nous avons à tenir compte du milieu, des circonstances, des intérêts qui sont en jeu. Les poursuites du fisc, de leur côté, n'ont rien d'uniforme, et elles nous conduisent à adopter des procédés divers pour essayer d'y échapper.

Trois considérations surtout nous servent de guide : l'opinion de ceux qui nous entourent, les intérêts de nos communautés et l'importance de nos œuvres.

Après avoir exposé en détail les diverses manifestations par lesquelles se traduit l'attitude passive des Religieux, le P. Le Doré conclut en ces termes :

Si malgré toutes ces industries, nous sommes dépouillés, ruinés et condamnés à ne plus continuer nos œuvres, ni même notre vie commune, il nous restera de jeter un coup d'œil sur Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié ; nous relirons les actes des martyrs, et nous baisérons avec les saints la croix que la Providence nous aura réservée. Par notre attitude et même par notre destruction, nous aurons servi la cause de Dieu et de l'Eglise en communiant à la Passion de Jésus-Christ ; nous pourrions même espérer d'avoir servi la France, en devenant des victimes volontaires pour expier ses fautes. Nous aurons à nous réjouir, car nous aurons souffert persécution pour Jésus-Christ.

Ce travail est daté de Paris, le 2 février 1899.

—Charbonnel, le triste apostat qui en est rendu au boubier maçonnique et parcourt la France en prêchant l'anticléricalisme, vient d'attraper à Niort une formidable volée de bois vert. L'abbé Naudet, directeur de la "Justice sociale, assistant à l'une de ses conférences, demanda la parole et donna à l'apostat une réplique tellement foudroyante que celui-ci dut déguerpir sous les huées de son auditoire.

—L' "Avenir" relève à Lyon le drapeau de la "France Libre." Ce journal sera, comme son prédécesseur, catholique et républicain.

Malheureusement, l' "Avenir" ne sera qu'hebdomadaire.

—On annonce la mort de Mgr. Gaussail, évêque de Perpignan.

Mgr. Noël-Mathieu-Victor-Marie Gaussail était âgé de soixante-quatorze ans.

BELGIQUE.—Les "Etudes ecclésiastiques", organe de l' "Union apostolique," publient une intéressante lettre venant de Belgique. Nous en faisons l'extrait suivant :

Sur tous les points de la Belgique—je ne connais pas d'exception—c'est une véritable efflorescence d'œuvres économiques et sociales. Les Flamands rivalisent avec les Wallons. Personne ne veut rester en arrière. Ici ce sont des Sociétés de secours mutuels et des caisses de retraites pour les ouvriers. Là ce sont des Syndicats agricoles en faveur des petits cultivateurs. Toute la province du Luxembourg est parsemée de laiteries coopératives. La plupart du temps, "c'est le Clergé qui est à la tête de ces œuvres." Les aumôniers du travail exclusivement occupés des ouvriers font des merveilles dans le pays de Liège. Dans certaines régions industrielles, on est occupé à fonder des coopératives de consommation en concurrence avec les coopératives socialistes.

Je ne dis rien sur les efforts qui continuent à se faire vrai-

ment prodigieux sur le terrain de la presse et des écoles, terrain où se débat surtout l'avenir du pays.

Je ne dis rien encore non plus de la propagande antisocialiste par les brochures et les discours. Là aussi "le Clergé tient la tête du mouvement." Le peuple a été un moment égaré par les sophismes et les promesses fallacieuses du socialisme. Il faut l'éclairer, dissiper ses préjugés, le ramener à une notion saine des choses. La solution de la question sociale est là, en grande partie. Or qui est plus à même que nous de mener ce travail à bonne fin ? Aussi discours, sermons, brochures, rien n'est négligé. Je vous ai envoyé l'une ou l'autre des brochures que j'ai écrites contre le socialisme. J'ai un de mes amis, membre de l'Union, qui a écrit jusqu'à quarante brochures sur la question.

Le travail est intense. Et plus nous approchons des élections (elles ont lieu l'an prochain), plus, j'en suis sûr, l'ardeur au travail grandira....

—Au sujet d'insultes récemment jetées à la mémoire du R. P. Damien, l'héroïque martyr de la charité, la "Croix" note les démonstrations de respect qui se produisent dans le pays natal de l'illustre religieux :

Tandis que le démon s'efforce d'obscurcir la gloire du saint missionnaire, Dieu, de son côté, s'apprête, semble-t-il, à déposer sur le front de l'humble religieux la couronne des beatifiés.

Nous sommes heureux, en effet, de constater que la confiance des fidèles dans l'intercession du P. Damien va toujours grandissant, et que le ciel l'autorise par des faveurs spirituelles et temporelles de plus en plus éclatantes et nombreuses.

La maison natale de l'apôtre des lépreux, acquise depuis peu par les Pères des Sacrés-Cœurs, est devenue le centre d'un pèlerinage très fréquenté. Elle est située au village de Tremeloo, à quelques lieues de Louvain. C'est par centaines que, chaque dimanche, y accourent des fidèles désireux d'invoquer le saint missionnaire dans la chambrette même où il est né, et où il se plaît à exaucer les humbles requêtes de ses clients. Un prêtre est obligé de se tenir toute la journée dans cette humble pièce pour veiller à la garde des souvenirs qu'on y conserve et prévenir en même temps tout acte de culte prohibé.

On espère que le procès de béatification ne tardera pas à être instruit selon les formes canoniques : tout porte à croire qu'il sera favorablement accueilli par le Saint-Siège, qui a bien voulu donner les encouragements les plus précieux aux religieux chargés de promouvoir cette cause. Elle suscite d'ailleurs d'universelles sympathies. Est-il un peuple, en effet, qui n'ait acclamé déjà le martyr de la charité et qui ne le considère avec raison comme l'une des plus pures gloires de notre siècle ? Il semble qu'on peut ici mieux que jamais invoquer la vieille formule : "Vox populi ! Vox Dei !"

CHINE.—Nous lisons dans les "Missions Catholiques" du 17 février 1899 :

Un de nos correspondants les plus autorisés de Péking, nous envoie, le 6 décembre 1898, une lettre dont nous extrayons les détails suivants :

La situation en Chine devient grave : depuis quarante ans, nous n'avons pas vu un état pareil. Il n'y a pas de gouvernement. Est-ce l'impératrice-mère, est-ce encore l'empereur qui règne ? Personne n'en sait rien.

Les partisans de l'une font tomber les têtes des partisans de l'autre ; et, lorsque l'empereur et ses gens auront repris le pouvoir, de nouvelles têtes tomberont. On ne sait ni à qui s'adresser, ni à qui obéir ; les mandarins des provinces en profitent, pour agir à leur guise. Cela vous fera comprendre les troubles et les soulèvements des provinces.

\* \* \*

Au Su-Tchuen, un bon tiers des églises, chrétientés, résidences, est brûlé ; vingt-cinq chrétiens ont été tués ; un prêtre français et trois prêtres chinois sont aux mains des rebelles.

Au Hou-Pe (I-Tchang), trente chapelles ont été détruites, et des villages entiers ont été incendiés ; un prêtre belge, le R. P. Victorin, (1) a été massacré.

Au Kouang-Si, missionnaires réfugiés dans les ports ; chrétientés abandonnées.

Au Kouang-Tong, un missionnaire a été brûlé vif avec ses chrétiens dans une église.

Au Chang-Tong septentrional, plusieurs chrétiens tués, églises brûlées.

Au Chang-Tong méridional, le vicariat apostolique de Mgr. Anzer, un missionnaire a été poignardé.

Au Kiang-Si, un missionnaire a été grièvement blessé. Ailleurs soulèvement général et persécutions partielles.

\* \* \*

A Pékin, calme relatif ; des marins gardent les légations ; mais plus de 100.000 hommes, dans la Province, sont prêts à faire un mauvais coup. Cependant, j'espère qu'ici, du moins, nous n'aurons pas de troubles graves à redouter, si une révolution n'a pas lieu contre la dynastie, révolution qui peut éclater d'un jour à l'autre. Voilà le bilan. Ce n'est pas gai.

\* \* \*

M. Pichon, ministre de France, est on ne peut mieux disposé et travaille énormément pour la Mission ; mais il n'est guère soutenu.

Nous publierons dans notre prochaine livraison, nombre d'autres détails sur la situation en Chine.

(1) Note du M.-C. : Le P. Victorin est le P. Delbruck dont nous avons déjà parlé.